BIGBEN INTERACTIVE Société anonyme au capital de 37 147 950 euros Siège social : 396/466, rue de la Voyette – CRT 2 – 59273 Fretin 320 992 977 R.C.S. Lille-Métropole	**CADRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE FINANCIER** **Date de réception : _____**

FORMULAIRE D'INSTRUCTION DE VOTE

CLASSE DE PARTIES AFFECTÉES N° 2 – PORTEURS D'OBLIGATIONS

Vote sur le projet de plan de sauvegarde accélérée de BIGBEN INTERACTIVE

Obligations senior échangeables en actions ordinaires existantes de NACON, émises le 12 février 2021 (les « Obligations »)
Code ISIN : FR0014001WC2

1. INFORMATIONS RELATIVES DU PORTEUR D'OBLIGATION(S)

Nom et prénom / Dénomination sociale :	**Adresse / Siège social :**
Nom du signataire :	**Qualité du signataire :**
Nombre d'Obligations détenues :	**Nom du Teneur de compte / Intermédiaire financier :**

2. INSTRUCTION DE VOTE – COCHER UNE SEULE CASE

Résolution unique – Approbation du projet de plan de sauvegarde accélérée de la société BIGBEN INTERACTIVE

Les porteurs des Obligations, membres de la classe de parties affectées n°2, statuant aux conditions de majorité requises par l'article L. 626-30-2 du Code de commerce, connaissance prise du projet de plan de sauvegarde accélérée de la Société, approuvent ledit projet de plan de sauvegarde accélérée.

Après avoir pris connaissance de la résolution ci-dessus, je déclare exprimer mon vote en cochant une seule des cases ci-dessous :

☐ **POUR**	☐ **CONTRE**	☐ **ABSTENTION**
J'approuve le projet de plan.	Je rejette le projet de plan.	Je m'abstiens.

J'instruis mon intermédiaire financier d'exercer, pour mon compte, l'intégralité des droits de vote qui me sont attribués au sein de la classe de parties affectées n° 2, conformément au choix exprimé ci-dessus.

3. SIGNATURE DU PORTEUR D'OBLIGATION(S) OU DE SON REPRÉSENTANT HABILITÉ

Nom du signataire :	**Date :**
Qualité :	**Signature (et cachet, le cas échéant) :**

4. CADRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE FINANCIER

Nom de l'établissement / de l'intermédiaire :	**Nom et qualité du représentant :**

Date de transmission de l’instruction à Aether (le cas échéant) :	Signature et cachet de l’intermédiaire (le cas échéant) :

MODALITÉS D'UTILISATION DU FORMULAIRE

1. TRANSMISSION DU FORMULAIRE

Le présent formulaire est destiné à recueillir l'instruction individuelle du porteur d'Obligation(s). Une fois complété, il doit être transmis au teneur de compte, au dépositaire ou à tout autre intermédiaire financier concerné, conformément aux modalités de vote de la classe des porteurs d'Obligations présent dans l'avis de convocation et dans les délais propres à cet intermédiaire. Les intermédiaires financiers transmettent les consignes reçues à Aether Financial Services, désignée en qualité d'Agent Centralisateur pour la classe n° 2 (bbi_vote_obligataires@aetherfs.com). Aether agrège les votes reçus et les exprime au moyen de son propre bulletin de vote spécial remis aux Administrateurs Judiciaires, accompagné des certificats de capacité et de réconciliation prévus dans l'avis de convocation.

2. PÉRIODE DE VOTE ET DATE DE RÉFÉRENCE

Le vote de la classe n° 2 se déroule par voie électronique uniquement, du 12 novembre 2026 à 00h00 au 23 novembre 2026 à 23h59 (heure de Paris). Tout vote reçu après la date limite ne pourra pas être pris en compte. La participation au vote est subordonnée à l'enregistrement comptable des Obligations sur un compte ouvert au nom du porteur d'Obligation(s) concerné auprès d'un intermédiaire financier habilité à la date de référence (« Record Date »), fixée au 17 novembre 2026 à 23h59 (heure de Paris).

3. CHOIX DE VOTE ET NOMBRE DE VOTES

Veuillez cocher une seule case : POUR, CONTRE ou ABSTENTION. Le formulaire doit être complété de façon lisible, daté et signé par le porteur d'Obligation(s) ou son représentant dûment habilité. Chaque porteur d'Obligation(s) ne peut exprimer qu'un seul vote au sein de la classe de parties affectées n° 2. Le vote est indivisible et porte sur l'intégralité des droits de vote détenus par ce porteur d'Obligation(s) dans cette classe, tels qu'arrêtés par les administrateurs judiciaires de la procédure. En cas de votes multiples, seul le dernier vote régulièrement reçu sera pris en compte. Les abstentions, votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte dans le calcul de la majorité des deux tiers.